

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 14 avril 2025

Le 14 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment
convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n° 2025-35 : Permis Citoyen - Attribution de subventions individuelles

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL
Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Hélène BARBOT à Justine ADENIS - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Pascal CAVALIERE - Sandrine TIGNOL à Nathalie LACUEY
Florent NAPOL à Vincent BUNEL - Jonathan SINSOU à - Nicolas CALT

Mme Andrée COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil municipal a
décidé d'attribuer, sous conditions, des aides aux jeunes Floiracais pour obtenir le permis de
conduire.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Les candidats remplissent un dossier de demande sous conditions de critères. Si celui-ci est
retenu, ils sont appelés à présenter leur projet devant la Commission Sports Jeunesse
Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales,
Numérique.

En fonction de cette présentation, la Commission propose ou non, une aide financière de 500€
à 800€.

Après présentation par les postulants de leur projet professionnel les avis de la Commission sont
récapitulés dans le tableau suivant :

Identité du candidat	Décision de principe	Montant alloué
1 N.E	800.00€	800.00€
2 D.E	800.00€	800.00€
3 D.H	800.00€	800.00€

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'entériner les avis de la Commission.

Vu la délibération du 27 octobre 2014 ;

Vu la délibération modificative n°20240930-13 : Permis Citoyen – Modification de fonctionnement ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique et de la Commission Vie Associative réunies le 2 avril 2025 ;

Le Conseil municipal, après délibéré.

ENTERINE les avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique et de la commission Vie Associative réunies du 2 avril 2025.

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Identité	Montant
1 N.E	800.00€
2 D.E	800.00€
3 D.H	800.00€

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Andrée **COLLIN**
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication